



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

revendications

Question écrite n° 14594

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense, chargé des anciens combattants, sur les revendications exprimées par l'Union française des associations de combattants et de victimes de guerre (UFAC) concernant la mémoire des Alsaciens-Mosellans. L'UFAC souligne que soixante ans après la fin du second conflit mondial, la tragédie vécue par les Alsaciens-Mosellans reste quasiment ignorée de bon nombre de nos concitoyens, alors même qu'elle fait partie intégrante du vécu de la nation. Elle demande donc que figure, d'une façon explicite, dans les manuels scolaires, la situation et le vécu des Alsaciens-Mosellans durant la Seconde Guerre mondiale. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

Les professeurs, dès leur formation initiale, sont, pour mettre en oeuvre leur enseignement, conduits à diversifier leur documentation et à connaître une historiographie ouverte sur tous les aspects de l'histoire. Sous le titre « histoire et mémoire des deux guerres mondiales » le site du centre régional de documentation pédagogique de Reims, par exemple, présente des dossiers consacrés aux mémoires blessées ou occultées, en particulier celle des combattants alsaciens-lorrains, ainsi que des propositions de démarches pédagogiques accompagnées de cartes précises qui permettent de réfléchir sur la singularité du sort de l'Alsace et de la Moselle. On doit également souligner l'importance des actions éducatives accomplies dans le cadre de la coopération pédagogique établie par la direction générale de l'enseignement scolaire avec la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives du ministère de la défense.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14594

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Anciens combattants

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 janvier 2008, page 255

Réponse publiée le : 13 mai 2008, page 4032